

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 28/09/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20150925-lmc189321-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 25 septembre 2015

**POLITIQUE D05 PILOTER LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES
ET GARANTIR LA BONNE GOUVERNANCE DU DÉPARTEMENT****DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT DES YVELINES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération en date du 17 avril 2015 portant désignation de Monsieur Pierre BEDIER en qualité de représentant du département des Yvelines au conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F.),

Vu le décret n ° 2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret de création de l'E.P.F.I.F.,

Vu la lettre en date du 24 juillet 2015 de Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, relative à la désignation d'un titulaire et de son suppléant pour représenter le département des Yvelines au conseil d'administration de l'E.P.F.I.F.,

Considérant que la modification du décret de création de l'E.P.F.I.F. rend caduque la désignation susvisée de Monsieur Pierre BEDIER en date du 17 avril 2015,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne pour représenter le département des Yvelines au conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France :

Titulaire : Monsieur Michel LAUGIER.

Suppléant : Madame Marcelle GORGUES.